



Communiquée de presse

Brive, le 23 février 2021

Cimetières de la commune de Brive : reprise administrative des concessions échues et non renouvelées

Les concessions des cimetières THIERS, ESTAVEL, LA FOURNADE, (dont la liste est consultable en Mairie de Brive), échues et non renouvelées par les familles, depuis plus de 2 ans, feront l'objet d'une reprise administrative par la Commune, à partir du 3 mai 2021.

À partir de cette date :

- les objets funéraires qui existent sur les emplacements visés ci-dessus et qui n'auront pas été retirés par les familles seront débarrassés par les soins de la Commune qui pourra en disposer pour l'entretien et l'amélioration des cimetières ;
- à défaut pour les familles d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires à l'exhumation des restes mortels avant la date fixée pour la reprise des terrains, ceux-ci seront recueillis et déposés, avec toute la décence convenable, dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet, dans chaque cimetière communal.

Pour tous renseignements, s'adresser au service des Affaires Générales de la Mairie de Brive (Bureau des concessions – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex) ou par téléphone au 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.